



72 Bd Haussmann - 75008 PARIS
11 Hill Street – LONDON W1J 5LF
Tel : + 33 1 4387 1866 / + 44 20 3876 7981
www.ci-am.com

SCOR
M. Denis Kessler
Président-Directeur Général
5 avenue Kléber
75116 Paris

Paris, le 31 janvier 2019,

Monsieur le Président,

C'est avec stupeur que j'ai pris connaissance des termes de votre communiqué du 29 janvier dernier, relatif aux poursuites civiles et pénales engagées notamment contre Monsieur Thierry Derez et Covéa.

Je m'étonne également que vous ayez initialement jugé utile de rendre publiques, sur le site officiel de Scor, les citations directes signifiées dans ce cadre. Je comprends du retrait ultérieur de celles-ci que vous avez peut-être, a posteriori, considéré cette décision comme un peu hâtive.

Leur lecture permet toutefois de dresser un constat simple. Scor revendique la réparation d'un préjudice « *moral* », à hauteur de quelques centaines de milliers d'euros. Cette stratégie judiciaire très agressive a eu pour conséquence directe le retrait par Covéa de tout projet de rapprochement avec Scor, ce qui a fait perdre plus de 900 millions d'euros de capitalisation boursière aux actionnaires de votre société.

Je ne comprends pas l'intérêt social pour Scor de mener ces actions, au surplus de manière aussi ouvertement agressive. Covéa a formulé une proposition de rapprochement qui était a priori, comme toute proposition de ce type, dans l'intérêt des actionnaires puisque potentiellement créatrice de valeur actionnariale.

La résistance tout à fait inhabituelle dont vous faites preuve face à cette initiative ne peut que m'inciter à penser qu'elle procède d'une volonté de protéger votre mandat social et vos intérêts personnels, au détriment des actionnaires de Scor.



72 Bd Haussmann - 75008 PARIS
11 Hill Street – LONDON W1J 5LF
Tel : + 33 1 4387 1866 / + 44 20 3876 7981
www.ci-am.com

Par ailleurs, vous faisiez part dans votre courrier du 21 septembre 2018 du fait que vous aviez « *la conviction et la démonstration* » que le prix du projet d'offre de Covéa (43 euros) ne reflétait ni la valeur intrinsèque de Scor, ni sa valeur stratégique. Après votre campagne judiciaire, le cours de l'action est de 37 euros.

Je souhaiterais par conséquent que vous informiez le marché, avec si possible autant de zèle que celui qui a guidé votre communication contentieuse, des mesures concrètes que vous entendez prendre en matière de création de valeur.

Cette création de valeur ne peut à l'évidence se faire sous la forme exclusive de rachats d'actions sur le marché aux fins d'annulation, comme ceux qui ont été mis en œuvre de façon massive cet automne, à des prix très supérieurs au cours de Bourse actuel.

A défaut, et en l'absence de création de valeur, je n'hésiterai pas à faire valoir nos droits pour défendre nos intérêts d'actionnaires minoritaires.

Pour information, les deux fonds gérés par CIAM détiennent au total 1 813 181 titres, soit 0.94% du capital de Scor.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Catherine Berjal
Présidente
CIAM